Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213501224-20251215-2025_036-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

☎ 02 99 58 80 80

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinzième jour du mois de décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Joël HAMEL, Maire.

Présents et représentés : M. Christian BREXEL, Mme Nathalie LEGAC, M. Philippe HUE, Mme Catherine ECLIMONT, M. Gérard ADEUX, Mme PICCO Danièle, M. Daniel BUSSY, Mme Marylène BOURDAIS, M. Louis DESPRES, Mme Rozenn DONIO, Mme Soazig DUPLENNE, M. Maxime DURVILLE, Mme Anne HELBECQUE, M. Jean-Bernard LOISEL, Mme Brigitte REBOUT (donne pouvoir à M. Daniel BUSSY), M. Frédéric LEDUC et M. Philippe PARENT.

Absents : Mme Brigitte REBOUT et Mme Gwenola SIMON.

A été nommé secrétaire de séance : Mme Danièle PICCO.

DÉLIBÉRATION N°
2025/036

Date de la convocation et d'affichage : 09/12/2025.

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	17	18	18

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A SAINT-MALO AGGLOMERATION

Vu le budget Primitif 2025 adopté par délibération n°2025/10 du 08 avril 2025,
Vu l'avis favorable de la commission Administration générale en date du 02 décembre 2025,

Dans le cadre de la rénovation énergétique des anciens vestiaires de football, le remplacement de la chaudière est nécessaire.
La commune peut demander un fond de concours à Saint-Malo Agglomération à hauteur de 50% du coût hors taxe des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux, après consultation de plusieurs entreprises, s'élève à 8421,00 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Rénovation chauffage ancien vestiaire football	8 421,00 €	Fond de Concours SMA	4 210,50 €
		Auto-financement commune	4 210,50 €
TOTAL	**8 421,00 €**	**TOTAL**	**8 421,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- **DEMANDE un fond de concours de 50% du coût des travaux de rénovation énergétique des vestiaires de football, auprès de Saint-Malo Agglomération.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire, M. Joël HAMEL.

La secrétaire de séance, Danièle PICCO.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.